Par Jack Dion

# Naufrage de l'antiracisme à la sauce bobo

En matière d'antiracisme à la sauce bobo, cuisiné sur les fourneaux d'une frange de la gauche ayant perdu tous ses repères, on croyait avoir atteint le pire. On croyait qu'il serait difficile d'égaler le scandale des réunions non mixtes interdites aux Blancs, telles qu'on les a vues fleurir dans certains milieux universitaires ou dans un camp d'été dit « décolonial » naguère salué par Mediapart. On croyait qu'il serait impossible de dépasser les arguties d'une Houria Bouteldja, tête pensante (?) des Indigènes de la République, auteur d'un livre à la gloire du racialisme où elle surfe allégrement sur la vague de l'antisémitisme et de l'homophobie, ce qui ne l'a pas empêchée de conserver ses entrées dans certains milieux se réclamant du combat antiraciste.

On croyait avoir touché le fond avec l'affaire Mehdi Meklat, cette petite frappe médiatique parrainée par le Bondy Blog, saluée par *Libération,* qui avait créé sur Twitter un pseudo pour vomir sa haine des homos, des juifs, des Blancs et des femmes. On croyait en avoir fini avec ces tribunes d'intellectuels expliquant que les personnages susdits étaient des incompris, qu'il ne fallait pas les prendre au premier degré et que, vu leur milieu d'origine, la couleur de leur peau ou leur religion, ils étaient forcément innocents, ou victimes de « l'islamophobie ». Bref, on croyait avoir tout vu en matière de caricature, dont Oscar Wilde a écrit qu'elle est *« l'hommage que la médiocrité paie au génie ».*

**C'était compter sans l'imagination des féministes du verbe et des tenants de l'identitarisme.** Ces derniers ont trouvé un nouveau terrain de bataille : la pénalisation du harcèlement de rue annoncée par Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes. Emmenés par Eric Fassin, des intellectuels se sont coalisés pour dénoncer l'initiative dans *Libération* au prétexte qu'elle viserait... les hommes *« racisés »,* comme on dit chez ces gens-là, autrement dit des non-blancs.

La joyeuse bande a donc signé une tribune « Contre la pénalisation du harcèlement de rue ». Première surprise. Comme l'écrivent les pétitionnaires, *« on pourrait se réjouir que le droit des femmes à la ville fasse l'objet de l'attention publique ».* On pourrait, en effet, même si les insultes et le harcèlement sont déjà considérés comme des infractions. Dans ces conditions, d'ailleurs, on est en droit de se demander s'il est nécessaire d'en rajouter une couche, d'autant que l'agression en question ne sera guère facile à prouver.

Mais, pour nos signataires, ce n'est pas le problème. Non, ce qui les inquiète au plus haut point, c'est qu'*« en insérant la catégorie "harcèlement de rue" dans le domaine pénal la rue devient précisément la cible renouvelée des politiques publiques. Du même coup, elle vise les populations qui l'occupent, lesquelles appartiennent souvent aux fractions paupérisées et racisées ».* Lumineux.

Voilà comment on réussit une double performance de haut vol : 1) essentialiser les « racisés » au point de considérer qu'ils constituent l'essentiel du bataillon des harceleurs de rue ; 2) décréter que ces derniers doivent être blanchis d'une telle accusation (si j'ose dire) étant donné que leur statut de « victimes » les absout de toute condamnation. On croirait lire Houria Bouteldja lorsqu'elle écrit que le viol d'une femme noire par un homme noir est une affaire de famille alors que le viol d'une femme noire par un homme blanc est un crime.

Ainsi, nos intellos de la voie publique écrivent le cœur léger : *« On sait que les jeunes hommes des classes populaires et racisées subissent déjà, plus que d'autres, le contrôle policier et les violences des forces de l'ordre. On peut donc légitime-*

LE COUP DE CRAYON DE BESSE



*ment craindre que cette nouvelle infraction vienne renforcer cet état de fait. »* Certes, les contrôles au faciès sont une réalité. Mais ce n'est pas une raison pour décréter que le harcèlement est condamnable s'il a lieu dans un appartement, dans une maison, dans une entreprise ou dans un bureau, mais pas dans la rue, parce que cela pourrait mettre en cause des hommes victimes présumées du « racisme d'Etat », et donc inattaquables.

**En somme, des harcelés par la police ne pourraient devenir harceleurs de femmes,** ou alors leur statut de harcelé devrait tenir lieu de circonstance atténuante. Sur le site de *l'Obs,* on a pu lire un article développant les mêmes thèses, titré : « Pénaliser le harcèlement de rue ? Hmm, pas si vite ». Anaïs Bourdet, fondatrice d'une page Facebook qui recense les témoignages de femmes harcelées, y déclare : *« Le risque, c'est que ce soit toujours des hommes non blancs qui soient stigmatisés. »* En revanche, que l'on harcèle des femmes de n'importe quelle couleur de peau, peu importe.

**DANS LE TOURBILLON DE L'INDICIBLE, ILS FONT DE TOUT "RACISÉ" UN HARCELEUR POTENTIEL, MAIS EXCUSABLE.**

A ce niveau, l'enfermement identitariste confine au sublime. Après les agressions sexuelles de la nuit de la Saint-Sylvestre, à Cologne notamment, certains de ces intellectuels avaient expliqué que les coupables n'en étaient pas et que l'écrivain algérien Kamel Daoud, auteur d'une chronique évoquant *« la misère sexuelle dans le monde arabo-musulman »* était un xénophobe recyclant des clichés orientalistes éculés. Après les agressions dans le quartier de la Chapelle, à Paris, ces mêmes esprits compassionnels avaient crié au scandale du « délit de faciès ». Aujourd'hui, emportés dans le tourbillon de l'indicible, ils font de tout « racisé » un harceleur potentiel mais excusable. Le naufrage est total. ■




éric dessons / jdd / sipa

**JEAN-LUC MÉLENCHON,** ici, à Paris, le 23 septembre, se serait-il inspiré de François Mitterrand dénonçant le pouvoir gaulliste ?

## "Le coup d'Etat social", dit-il

Dans une lettre ouverte à Jean-Luc Mélenchon, Philippe Torreton accuse ce dernier d'avoir utilisé les termes de « coup d'Etat social » (une expression *« indigne »,* selon l'acteur), pour qualifier la politique d'Emmanuel Macron. A le lire, ce serait une forfaiture (rien de moins) puisque Emmanuel Macron a été élu selon *« les règles du jeu »* connues de tous. A Philippe Torreton, *« passionné d'histoire et de politique »,* je ne peux que conseiller la lecture – ou la relecture – du *Coup d'Etat permanent,* écrit par François Mitterrand contre le pouvoir personnalisé par de Gaulle, pourtant élu selon les règles du moment et contre la Constitution de la Ve République, validée par référendum. *« J'aurais atteint mon but si j'ai contribué à démystifier le phénomène gaulliste, en montrant comment par un extraordinaire subterfuge le nouveau pouvoir au lieu de consolider l'Etat le démantèle, comment au lieu de restaurer le respect de la loi il pervertit l'esprit civique, comment au lieu de confier au peuple la maîtrise de son destin il le confisque. »* Même si François Mitterrand a su, plus tard, se fondre aisément dans les institutions décriées précédemment, ces lignes sont d'une étonnante actualité et l'auteur de 1964 ne commettait pas de « forfaiture » en écrivant ces lignes. ■

**CHRISTIAN GAUTHIER, FÉCAMP**

## Vive la démocratie directe !

Vive les accords d'entreprise ! Entre patron et salariés, sans intermédiaires, c'est de la bonne démocratie. Nul doute qu'Emmanuel Macron, dans la même logique, aura à cœur de faire valider ses ordonnances par tous les Français, par référendum, sans passer par ces intermédiaires que sont les députés. Cependant, les accords d'entreprise, est-ce bien raisonnable quand le patron peut toujours brandir la menace du licenciement ? Demande-t-on à l'agneau de négocier avec le loup ? Pour négocier, il faut un rapport de force un peu plus équilibré. Mais ça pourrait facilement s'arranger, par une sixième ordonnance qui permettrait aux salariés, par un vote majoritaire, de fixer les rémunérations de leurs dirigeants, voire de se séparer de ceux qui ne donnent par satisfaction. Encore un petit effort, monsieur le Président, et vive la démocratie directe ! ■ **JEAN-LUC CHAMPEIX, CÉAUX-D'ALLÈGRE**

charline vanhoenacker
alex vizorek - guillaume meurice
si tu écoutes, j'annule tout
du lundi au vendredi à 17h
avec tous les jeudis à 17h40
«les coups de cœur littéraires»
de Clara Dupont-Monod, directrice
adjointe de la rédaction de Marianne
France Inter intervenez